



CONGÉ SUPPLÉMENTAIRE GJFO

Le 10/02/2021

En 2021, vous pouvez bénéficier d'un jour de congé supplémentaire.

L'article 3 de l'accord OATT national définit que dans le cas où l'année comporte moins de huit jours ouvrés fériés, le ou les jours fériés manquant doivent être récupérés.

L'année 2021 n'ayant que 7 jours ouvrés fériés, vous disposez dès le premier janvier d'un jour de congé supplémentaire, à utiliser jusqu'au 31 décembre.

Ce jour est à poser avec le code GJFO via Horoquartz.

Attention ce jour n'apparaît pas dans votre compteur prévisionnel mais dans votre compteur journalier !

Compteurs prévisionnels					
Solde CP2	Solde CPFR au 3...	Solde CP Anc	Solde RTT	Solde JMOB	CET Monétisable
0.0	0.0	2.0	15.0	3.0	6.00
CET Non Monét.					
0.00					
Compteurs du Mercredi 10 Février					
Droit CP2	Acquis CP1	Droit FRAC CP2	Droit CP Anc	Droit RTT	Droit JMOB/PONT
25.0	16.64	2.00	2.0	15.00	5.0
Pris CP2	Anticip. CP1	Pris FRAC CP2	Pris CP Anc	Pris RTT	Pris JMOB/PONT
10.0	0.00	0.00	0.0	0.00	0.0
Solde CP2	Solde CP1	Solde FRAC CP2	Solde CP Anc	Solde RTT	Solde JMOB/PONT
15.0	16.64	2.00	2.0	15.00	5.0
Solde GJFO	ReliquatPublic	Pris Garde 100%	Pris Garde 50%	Reliquat CP	
1.0	0.00	0.0	0.0	0.0	

